



Conseil des droits de l'homme

42^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

République tchèque

Genève, le 23 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République tchèque et formule les recommandations suivantes:

1. Etendre le droit au mariage aux couples de même sexe en modifiant le Code civil et en supprimant ainsi les inégalités entre les droits des couples homosexuels et hétérosexuels, en accord avec le principe de non-discrimination conformément à l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme;
2. Abolir l'exigence de stérilisation dans le processus de reconnaissance légale du genre, qui, selon la Cour européenne des droits de l'homme, constitue une violation de la protection du droit à la vie privée selon l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme ;
3. Tout en saluant la nomination d'un commissaire du gouvernement pour les affaires de la minorité rom à la fin de 2022, la Suisse recommande également de poursuivre l'intégration des enfants roms dans le système scolaire ordinaire et de mettre pleinement en œuvre la stratégie gouvernementale pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour la période 2021-2030.

Je vous remercie.